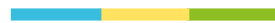




RÉPONSE DES MAÎTRES D'OUVRAGE AU BILAN INTERMÉDIAIRE DES GARANTES DE LA CONCERTATION CONTINUE

Septembre 2025

SOMMAIRE



1. LES ENSEIGNEMENTS DU MAÎTRE D'OUVRAGE
2. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS ET PRECISIONS
3. COMPLEMENT SUR LES ARGUMENTS EXPRIMES
4. LES REPONSES AUX QUESTIONS DU BILAN

Le présent document est rédigé par les maîtres d'ouvrage Elyse Energy, pour le projet E-CHO, et RTE, pour son raccordement électrique. Il est communiqué dans sa version finale en date du 23 septembre en réponse au bilan intermédiaire de la concertation continue réalisée par les garantes nommées par la Commission Nationale du Débat Public. Ce document « Réponse des maîtres d'ouvrage au bilan des garants » est également publié sur le site Internet dédié au projet.

PREAMBULE

E-CHO est une usine qui produira 200 millions de litres par an de carburants sans pétrole, à destination des transports lourds :

- Transport **routier** : l'équivalent de la consommation annuelle de 90 000 voitures ;
- Transport **maritime** : l'équivalent de 1 000 traversées Corse-continent ;
- Transport **aérien**, sécurité civile et défense : l'équivalent de 2 000 vols Paris-Pointe-à-Pitre.

E-CHO est une usine nouvelle génération qui « produit mieux, avec moins », en combinant électricité (70%), agri-déchets (20%) et bois-énergie (10%).

E-CHO réduira les émissions de CO2 du transport de plus de 600 000 tonnes chaque année, soit 25 fois les émissions annuelles de la ville de Pau.

LES ENSEIGNEMENTS DU MAITRE D'OUVRAGE

A ce stade du développement du projet, E-CHO c'est :

- Une **concertation construite et validée avec les garantes** nommées par la Commission Nationale du Débat Public lors de réunions régulières de préparation et de suivi.
- Des **engagements tenus et renforcés** au cours de la concertation continue : organisation des rencontres, information et communication autour du projet et de ses évolutions.
- Une **concertation continue riche** avec plus de 8 évènements (5 comités de suivi, 3 rencontres grand public), 3 lettres d'information et une mise à jour régulière du site internet du projet.
- Un **projet en amélioration continue** nourri par les échanges issus de la concertation : par exemple, une consommation en eau réduite de 25 % par rapport au projet initial, une stratégie d'approvisionnement en biomasses ligneuses flexibles et diversifiées.
- Une **expression de points de vue et arguments multiples** facilitée par les formats des rencontres (comité de suivi) et la mobilisation d'experts indépendants à chaque rencontre (bureaux d'études techniques, bureaux d'études mandatés par la CNDP, acteurs du territoire, etc.).
- Un projet qui **participe à la dynamique territoriale** dont la cellule régionale biomasse, la ZIBAC menée par Chemparc et les comités locaux autour de l'emploi.

Le déroulement de la concertation continue

La première année de concertation continue autour du projet E-CHO a suscité une importante participation aux différentes rencontres organisées, comme l'illustre le bilan intermédiaire des garantes. Elyse Energy se réjouit que cette nouvelle étape d'information et de dialogue ait permis une large expression du public de tous bords.

La concertation continue a notamment permis d'approfondir des thèmes clés du projet : bilan carbone, production d'hydrogène et maîtrise des risques associés, approvisionnement en biomasse, pertinence des technologies pour décarboner l'aérien, etc. Nous avons souhaité accorder une attention particulière à l'accessibilité des échanges. Pour cela :

- De nombreux experts indépendants ont été mobilisés par le maître d'ouvrage, ou directement par la CNDP, qui a produit deux « dires d'experts » sur le bilan carbone et la biomasse ;
- 5 comités de suivi ont été réunis avec une diversité d'acteurs (collectifs d'associations, élus, industriels, etc.), avec des temps d'expression libre pour garantir la parole de chacun.

La concertation a également donné lieu à l'expression de débats plus larges, qui dépassent le cadre du projet E-CHO. Certains participants ont ainsi soulevé des questions de société, telles que l'avenir de la filière aéronautique et du trafic aérien, la disponibilité et la hiérarchie des usages de la biomasse, etc. Ces sujets importants relèvent de choix de planification écologique à l'échelle nationale et territoriale, et non directement du projet E-CHO.

Elyse Energy considère essentiel que le débat public puisse se dérouler sereinement, et regrette que la bonne diffusion de l'information ait parfois été perturbée par des comportements d'obstruction, ou la communication d'éléments inexacts. Néanmoins globalement, un dialogue respectueux a pu être maintenu avec l'ensemble des parties prenantes, permettant parfois de dégager de véritables points de consensus.

La lecture du bilan intermédiaire des garantes

A la lecture du bilan intermédiaire des garantes, les maîtres d'ouvrage ont souhaité apporter des compléments ou précisions essentiels à la bonne information du public :

- Rappel des chiffres clés du projet ;
- Compléments d'information sur l'ensemble des arguments exprimés, notamment pour mettre en exergue les points de consensus apparus au cours de cette première année de concertation continue.

Les questions listées dans le bilan

Depuis l'origine, Elyse Energy s'attache à fournir des réponses claires et précises, dans la limite des informations disponibles à ce stade du projet. E-CHO est encore en phase préliminaire : certaines réponses dépendent de la finalisation des études techniques, environnementales et économiques en cours, nécessaires au dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE) prévu fin 2025. D'autres éléments ne pourront être apportés qu'au cours de l'enquête publique, organisée par les services de l'État en 2026.

À ce jour, plus de la moitié des questions recensées dans le bilan intermédiaire ont déjà reçu une réponse, parfois à plusieurs reprises. Pour les autres, il convient de rappeler que la concertation continue est avant tout une phase d'information et de dialogue, et qu'elle ne saurait se substituer ni à l'instruction du projet par l'État, ni à l'enquête publique.

Le calendrier du projet

Le dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE) est prévu pour la fin de l'année 2025. L'enquête publique, conduite sous l'égide des services de l'État, interviendra ensuite au cours de l'année 2026. C'est à cette étape que la majorité des réponses aux questions soulevées pourront être apportées.

COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS ET PRÉCISIONS

À la lecture du bilan intermédiaire, Elyse Energy souhaite apporter plusieurs compléments d'information et/ou clarifications.

Les évolutions du projet et chiffres clefs

Le projet a connu deux évolutions en 2025 : (1) la relocalisation de l'unité eM-Lacq sur le site de BioTJet à Pardies-Bézingrand, et (2) l'actualisation des chiffres de consommation et de production. A date, les capacités prévues sont les suivantes :

- 88 000 t/an de e-méthanol (eM-Lacq),
- 87 000 t/an de e-biokérosène (BioTJet),
- 28 000 t/an de e-bionaphta (coproduit de BioTJet),

Cette production sera alimentée par 60 000 t/an d'hydrogène produite sur site (Hylacq).

Ces évolutions ont été présentées et discutées lors des comités de suivi du 4 février et du 4 juin 2025. Concernant la relocalisation, elle devait être annoncée au grand public lors de la rencontre de Bayonne, mais cette présentation n'a pas pu avoir lieu en raison de l'intervention d'opposants. Une lettre d'information a toutefois permis de diffuser l'information à tous. L'actualisation des derniers chiffres disponibles sera présentée lors du forum prévu avant l'enquête publique.

La biomasse

Comme pendant la concertation préalable, nous avons pu constater que la thématique de la biomasse est restée au cœur des débats. Les échanges portent sur deux points majeurs :

- La disponibilité de la biomasse (notamment forestière) à l'échelle du territoire : Cette question a fait l'objet d'une double expertise indépendante – l'une mandatée par le maître d'ouvrage, l'autre directement par la CNDP dans le cadre d'un « dire d'expert ». Toutes deux présentent des résultats quasi-équivalents sur l'ensemble des ressources identifiées.
- La pertinence d'utiliser la biomasse pour produire des biocarburants avancés pour l'aviation. Ce deuxième point renvoie à la hiérarchie des usages de la biomasse, une question qui dépasse largement le cadre du projet E-CHO. Cette question, a d'ailleurs fait l'objet d'un travail national piloté par le Secrétariat Général à la Planification Écologique (SGPE), dont les conclusions confortent le projet.

Localement, deux groupes de travail ont été initiés pour éclairer ces questions : l'un piloté par la Préfecture 64, l'autre par Chemparc (à travers le cluster Lacq Biohub), auquel Elyse Energy et les autres parties prenantes participent.

La création de ce comité départemental biomasse résulte d'une initiative de la Préfecture 64.

Par ailleurs, il nous semble important de mentionner le travail de planification territoriale porté par le cluster Lacq Biohub pour inclure les différents projets en cours sur le bassin de Lacq (64) ; et le travail de planification nationale sur la hiérarchie des usages de la biomasse porté par le Secrétariat Général à la Planification Écologique.

Le bilan affirme que les importations de biomasse seraient une évolution récente. Or, une part d'importation était prévue et annoncée dès la concertation préalable, afin d'accompagner la montée en charge progressive des filières locales. De manière classique pour l'élaboration d'un plan d'approvisionnement, la contribution de chaque filière, et leur montée en charge respective, évolue régulièrement au fil du projet, à mesure des études de gisements, des échanges avec les filières concernées, le public et les services de l'Etat. La stratégie d'approvisionnement a ainsi naturellement évolué sur la base des échanges avec le public, conduisant à augmenter cette part d'importation des différentes biomasses dans les premières années du projet. Elyse Energy apporte ainsi une réponse claire aux questions soulevées sur le temps nécessaire à accompagner le renforcement des filières de collecte locale.

Le plan d'approvisionnement fait par ailleurs l'objet d'accords préliminaires, actuellement en discussion avec les acteurs des filières agricoles, forestières et de déchets, dont le détail ne pourra être présenté qu'au moment de l'enquête publique.

De nouveau, rappeler cette temporalité est essentiel pour cadrer correctement les attentes pendant la concertation continue.

Enfin, le bilan ne mentionne pas non plus le comité de pilotage trimestriel organisé depuis 2022 entre le maître d'ouvrage et la Préfecture accompagnée de ses services. Ce comité est pourtant un espace de dialogue central, permettant d'échanger sur l'ensemble des enjeux industriels, sociaux et environnementaux du projet, et garantissant le suivi du projet par l'Etat.

Sur le suivi des engagements

Concernant le suivi des engagements, le dispositif de concertation a été adapté en continue, avec l'accord des garantes, pour tenir compte de l'évolution du projet et de son calendrier. La réunion publique d'information sur les enseignements de la concertation préalable n'a pas été organisée, car le projet était en phase de modification et l'information disponible n'était pas suffisamment stabilisée. Ces éléments ont toutefois été présentés lors du comité de suivi suivant.

Au total, trois rencontres publiques ont eu lieu : un atelier riverains consacré au risque hydrogène, une réunion à Bayonne et une réunion publique de restitution des dires d'experts. Un atelier sur les technologies était prévu, mais en raison du caractère confidentiel de certaines informations, il a été présenté uniquement aux membres du comité de suivi. Pour assurer malgré tout l'information du public, une vidéo pédagogique a été mise en ligne sur le site internet du projet (disponible [ici](#)).

Le déroulement de la concertation « Fontaine »

Contrairement à ce qui est indiqué, la procédure RTE dite "Fontaine" a toujours été expliquée de manière transparente au public et intégrée dans les supports dès la concertation préalable, notamment lors de l'atelier du 6 décembre 2023 consacré au raccordement. Depuis, la procédure a été expliquée de nouveau à chaque sollicitation et rappelée dans la lettre d'information n°3 de la concertation continue (juillet 2025).

RTE a conduit une concertation spécifique, sous l'égide du Préfet des Pyrénées-Atlantiques, avec les services de l'Etat, la Communauté de Communes de Lacq-Orthez et les associations concernées, dans le cadre de la circulaire ministérielle du 9 septembre 2002 dite "Fontaine". Réalisée en parallèle de la

concertation continue, cette démarche visait à valider l'aire d'étude et à identifier le Fuseau de Moindre Impact. Dans leurs réponses au bilan de la concertation préalable, les maîtres d'ouvrages ont confirmé que RTE publierait le fuseau de Moindre Impact une fois identifié, ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui.

Compte tenu de l'expérience de RTE en matière de concertations régulières, les co-maîtres d'ouvrage considèrent avoir fourni toutes les informations nécessaires sur la procédure "Fontaine", grâce à de nombreux temps d'échanges et publications.

COMPLEMENT SUR LES ARGUMENTS EXPRIMES

Des arguments modérés ou positifs ont été exprimés lors de cette première phase de la concertation continue. Plusieurs points de convergence sont également ressortis des réunions d'information, mais n'apparaissent pas dans le bilan intermédiaire. Nous les rappelons ici.

Les motions et les retombées presse

Le bilan ne mentionne pas la motion de soutien votée le 12 juin 2025 par la Communauté d'Agglomération Lacq-Orthez (CCLO), pourtant directement concernée par l'implantation du projet. De même, aucune référence n'est faite au soutien exprimé le 7 avril 2025 dans la presse régionale par trois parlementaires du Béarn (David Habib, Josy Poueyto et Jean-Paul Mattéi).

Tribune des parlementaires : « Nous sommes donc résolument favorables à ce projet. Parce qu'il constitue une solution concrète à la réduction des émissions de CO₂. Parce qu'il permet de consolider la filière aéronautique, sans augmenter l'impact environnemental. Parce qu'il offre à notre compagnie nationale, Air France, une solution concrète et immédiate. »

La Communauté d'Agglomération du Pays basque (CAPB) a adopté une motion exprimant sa volonté que son territoire ne soit pas inclus dans le périmètre d'approvisionnement en biomasse des projets tels que E-CHO. Cette motion n'a pas pour objet de s'opposer au projet en lui-même, ni à l'usage de la biomasse forestière en général. Elle visait à réserver la biomasse locale du Pays basque à l'alimentation d'un réseau de chaleur sur le territoire basque. Il s'agit donc d'un débat sur les différents usages de la biomasse, déjà largement documenté par le travail de planification du SGPE mentionné plus haut. Préciser le contexte de cette motion (issue d'un territoire qui n'accueille pas le projet) nous semble essentiel à la bonne compréhension de tous.

Le calcul du bilan carbone du projet

Le calcul du bilan carbone du projet était au cœur des débats de la phase de concertation préalable, ce qui a conduit au lancement par la CNDP d'un dire d'experts confié à la société Carbone 4.

Or, les conclusions de ce travail, ainsi que celles des Shifters palois, ont confirmé des résultats très proches de ceux d'Elyse Energy. Ce point a été reconnu collectivement lors du comité de suivi du 4 février 2025 : le projet E-CHO permet une réduction significative des émissions de CO₂.

Intervention argumentée des Shifters palois lors du comité de suivi du 4 février 2025 sur le bilan carbone : « L'objectif de ces calculs était de vérifier les ordres de grandeur, et non la valeur exacte des 70 % d'abattement. Il était question de mesurer l'opportunité réelle du projet. [...] Il apparaît ainsi une cohérence satisfaisante des émissions de procédé moyennant les différences du fait d'un calcul des émissions lié au renouvelable, ici la combustion de la biomasse. »

Les débats ont aussi fait apparaître que la véritable source de désaccord portait non pas sur le bilan carbone du projet lui-même, mais sur les règles internationales de comptabilisation carbone établies par le GIEC en 1996 pour le secteur UTCATF (Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie).

Cette clarification nous semble essentielle, car le bilan carbone du projet n'est plus directement contesté ; **ce sont les normes internationales de comptabilisation carbone qui sont contestées.**

Sur la pertinence du procédé technologique pour décarboner l'aérien

Les échanges lors des comités de suivi ont permis d'identifier plusieurs points de consensus.

Tous les participants, y compris Elyse Energy et les Shifters, **ont reconnu que la technologie utilisée par BioTJet ne constituait pas une solution miracle** pour décarboner l'ensemble du secteur aérien national. Elle doit s'inscrire dans une stratégie plus large de **diversification des procédés et des ressources mobilisées**, contribuant à la mise en place d'un mix énergétique plus souverain et décarboné.

Par ailleurs, un projet comme E-CHO ne peut à lui seul répondre à l'ensemble des défis environnementaux du secteur aéronautique, en particulier dans un contexte de croissance continue du trafic aérien.

Remarque d'Elyse Energy lors du comité de suivi du 12 décembre 2024 sur la biomasse « Elyse Energy est plutôt d'accord avec les conclusions des Shifters palois. Nous n'avons ni l'ambition, ni l'affirmation de répondre aux enjeux en développant uniquement la technologie BioTJet. »

Enfin, **tout le monde s'est accordé sur l'urgence de décarboner d'abord les usages indispensables comme la sécurité civile et la défense (minimum 400 000 tonnes de kérosène par an en France).**

Le consensus autour de l'unité eM-Lacq

À plusieurs reprises, l'intérêt d'une usine de e-méthanol a été partagé par l'ensemble des parties prenantes. Cela revient à valider deux des trois composantes du projet E-CHO : l'unité eM-Lacq, et la production d'hydrogène qui l'alimente (Hylacq). Par ailleurs, la contestation de l'unité BioTJet (qui vise à produire le e-bio-kérosène) s'inscrit clairement dans un débat de société plus large sur l'acceptabilité du transport aérien, et une opposition entre la réduction du trafic et les solutions de décarbonation. Nous souhaitons souligner ce point central de la concertation.

Remarque d'un membre du collectif Forêts Vivants Pyrénées lors du comité de suivi du 4 février 2025 sur le bilan carbone : « Le projet serait viable, sur le plan de la décarbonation avec une usine de e-méthanol. »

Intervention argumentée des Shifters palois lors du comité de suivi du 4 février 2025 sur le bilan carbone : « Le procédé eM-Lacq est réellement un procédé qui décarbône, avec le facteur d'émission de 2050, le taux de décarbonation est encore plus important. »

Sur la qualité de la démarche de concertation entreprise par le maître d'ouvrage

La mobilisation d'experts lors des différentes rencontres a été saluée à plusieurs reprises par les participants. Les présentations ont permis de rendre les informations techniques accessibles et compréhensibles. Ce retour positif démontre les moyens importants engagés par le maître d'ouvrage et ses partenaires industriels pour assurer une information claire et de qualité au public.

Intervention du maire de Pardies lors du comité de suivi du 4 février 2025 sur le calcul du bilan carbone : « Je suis rassuré d'assister à ces réunions et d'avoir autant de spécialistes autour de la table, que ce soit du côté de l'association, que du côté d'Elyse Energy. »

Intervention du maire de Mourenx lors du comité de suivi du 4 juin sur la technologie BioTJet : « Je remercie la constance et les énergies des présentations qui sont assez claires et tout le monde l'a souligné. »

RÉPONSES AUX QUESTIONS DU BILAN INTERMEDIAIRE

En préambule, il est important de préciser que pendant la phase de concertation continue, le projet est toujours en cours de développement. Il n'est pas possible de disposer d'une information complète et consolidée sur tous les aspects du projet, puisque les études sont toujours en cours de réalisation. Toutefois, les équipes d'Elyse Energy se sont attachées à répondre aux questions posées de manière exhaustive et selon l'état de la connaissance.

Vous trouverez ci-dessous les réponses aux questions formulées dans le bilan intermédiaire. Parmi les 31 questions, les deux tiers avaient déjà fait l'objet de réponses au cours des différentes périodes de concertation (préalable et continue). Pour les autres, les réponses finales seront apportées lors de l'enquête publique.

Concernant le recours à la biomasse ligneuse

1. Quelles quantités annuelles de matières issues de forêts locales/régionales et quelles quantités de matières ligneuses issues de forêt est-il envisagé d'importer, tout au long de la vie (avant et après mise en service des unités) ?

En régime nominal, la biomasse forestière représentera un tiers des volumes du projet, soit environ 100 000 tonnes sèches par an. Sur ce total, 20 % environ proviendront d'importations via les ports de Bayonne et/ou Bordeaux. Cette part pourra être plus élevée au démarrage, afin de permettre la montée en charge progressive de la collecte locale et régionale, ou encore en cas d'aléas affectant la disponibilité locale.

Des importations de biomasses non forestières (par exemple des résidus agricoles) sont également envisagées, selon le rythme de structuration des filières locales et régionales. Le plan d'approvisionnement détaillé sera présenté lors de l'enquête publique.

Ces éléments ont notamment été exposés lors du comité de suivi du 4 juin 2025.

2. Si des engagements de réduction du recours à la biomasse ligneuse sont envisagés pour le projet E-CHO, quels sont-ils précisément ?

Depuis le lancement du projet, les besoins en biomasse lignocellulosique sont évalués à 300 000 tonnes sèches par an. Ce volume n'a pas changé. Elyse Energy s'est ensuite engagé à limiter la part de bois-énergie (biomasse forestière) à 100 000 tonnes sèches par an en fonctionnement nominal, ce qui représente l'équivalent de 0,5 % de la consommation de bois énergie en France (*source ADEME, chiffres 2023*), et 1,1% de la récolte forestière de Nouvelle Aquitaine et d'Occitanie (*source IGN, Observatoire des forêts françaises, chiffres 2022*). Le plan d'approvisionnement repose ainsi à terme sur une répartition équilibrée en trois tiers, d'environ 100 000 tonnes sèches chacun :

- un tiers de bois-énergie,
- un tiers de bois-déchets,
- un tiers de biomasse agricole.

Une part de biomasse sera également importée, notamment au démarrage de l'installation, afin de réduire la pression sur les ressources locales et de laisser le temps aux filières de se structurer.

Les études de gisement, ainsi que les accords préliminaires conclus avec les acteurs locaux et régionaux, confirment le potentiel de ces trois filières et la pertinence de cette stratégie en « trois

tiers ». Ce plan fait actuellement l'objet d'un travail d'ajustement continu avec les acteurs économiques et les administrations. Les engagements détaillés par type de matière et par zone géographique seront présentés à l'administration dans le cadre de l'instruction du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale, et présentés lors de l'enquête publique.

Ces éléments ont été rappelés à plusieurs reprises tout au long de la concertation continue.

3. Quelle est la stratégie concrète de structuration des filières locales de biomasse, forestière, agricole et bois B ? Qui sont les partenaires ? Quel calendrier ?

Le niveau de maturité des trois filières d'approvisionnement est différent :

- Filière bois-énergie : déjà existante et très mature. À ce stade, nos efforts portent sur :
 - la sélection des partenaires (gestionnaires forestiers, exploitants, etc.) dans les 12 SylvoÉcoRégions (SER) ;
 - la promotion de la gestion durable, notamment via des groupements forestiers labélisés ;
 - la contribution à mise en œuvre d'opérations de terrain pour valider la pertinence des solutions techniques envisagées ou accompagner la structuration des filières.

Une charte d'achat de biomasse forestière sera finalisée à l'issue de la période d'instruction, afin d'intégrer les éventuelles recommandations et observations formulées par les autorités instructrices. Elle synthétisera l'ensemble des modalités d'approvisionnement garantissant le respect des critères de durabilité.

- Filière bois-déchets : existante et en forte expansion. Les études et les échanges avec les acteurs locaux (PME comme grands groupes) confirment l'existence de gisements importants. Aujourd'hui, ces déchets sont souvent exportés. Nos efforts visent donc à favoriser leur valorisation locale dans une logique d'économie circulaire et à élargir la gamme de déchets intégrés par rapport aux collectes existantes.
- Filière agricole : moins mature et nécessitant des actions de structuration à moyen et long terme. Elyse Energy souhaite agir comme catalyseur, en respectant les orientations des filières et des territoires. Un axe prioritaire est d'accompagner les projets de remise en culture des terres agricoles marginales (assimilables à des surfaces délaissées). À titre d'exemple, la Surface Agricole Utile (SAU) a reculé de près de 7 500 hectares dans les Pyrénées-Atlantiques entre 2010 et 2020¹.

Des démarches de structuration et de pré-contractualisation sont engagées dans chacune des trois filières. Elles monteront en puissance au fil des jalons du projet : décision finale d'investissement, démarrage de la construction, puis phase opérationnelle d'approvisionnement.

Ces éléments ont notamment été partagés lors du comité de suivi consacré à la biomasse et lors de la rencontre publique organisée à Bayonne.

¹ https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/html/fts_ra2020_pyrenees_atlantiques.html

Par ailleurs, une réflexion est engagée sur l'approvisionnement des industriels du bassin dans le cadre du Lacq Bio Hub placé sous l'égide de Chemparc, auquel E-CHO est adhérent.

Enfin, nous apporterons également notre contribution dans le cadre des travaux menés au sein du Comité départemental biomasse, mis en place à l'initiative de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

4. Quelles sont les zones d'approvisionnement locales, régionales, nationales ou internationales prévues pour la biomasse ?

Les études d'approvisionnement sont réalisées à l'échelle d'un bassin couvrant 12 départements, dans un rayon maximum de 400 km autour du bassin de Lacq (64). Dans ce périmètre, la ressource disponible toutes filières confondues, représente plus de 5 fois les besoins du projet, et plus de 8 fois pour le bois-énergie.

Par ailleurs, l'importation internationale est une option complémentaire, destinée à accompagner la montée en puissance progressive des filières locales, en particulier agricoles, et à sécuriser l'approvisionnement en cas d'aléas tout au long de la vie du projet. Les origines étudiées concernent notamment l'Union européenne et le bassin méditerranéen.

Les engagements détaillés par type de matière et par zone géographique seront présentés à l'administration dans le cadre de l'instruction du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale, et présentés au public lors de l'enquête publique. Que la biomasse vienne de France ou de l'étranger, elle devra répondre aux mêmes critères stricts de durabilité, contrôlés par des certifications internationales (par ex. ISCC, RSB).

Ces éléments ont notamment été présentés lors du comité de suivi consacré à la biomasse.

5. Quels mécanismes de concertation ou de gouvernance territoriale sont prévus pour éviter les conflits d'usage avec d'autres projets mobilisant de la biomasse ?

Plusieurs instances de régulation et de concertation encadrent les usages de la biomasse aux différentes échelles, et en particulier :

- Au niveau national, la hiérarchie des usages de la biomasse a fait l'objet de nombreux travaux, en particulier un travail intitulé « Bouclage biomasse : enjeux et orientations » conduit par le Secrétariat Général à la Planification Écologique (SGPE), incluant les usages biomasse pour la production de biocarburants avancés pour l'aviation² ;
- Au niveau régional, les cellules biomasse, placées sous l'autorité de la préfecture de région, veillent à l'adéquation entre la ressource disponible et les besoins des différents consommateurs, existants ou à venir. Elles interviennent notamment dans le cadre de l'instruction des Demandes d'Autorisation Environnementale ;
- Au niveau des Pyrénées-Atlantiques, deux instances de concertation et de planification territoriale ont été mises en place : l'une sous l'égide de la Préfecture 64, l'autre pilotée par Chemparc à travers le cluster Lacq Biohub.

2

<https://www.info.gouv.fr/upload/media/content/0001/11/62adc0f13c5a98c5a736dd6a4f078762810ec904.pdf>

Ces différents dispositifs assurent un suivi coordonné de la ressource et ont notamment été rappelés lors du comité de suivi du 4 juin consacré à la technologie.

6. Quelles sont les hypothèses logistiques de transport ferroviaire et maritime (volumes, fréquences, destinations) en cas de recours à l'importation ?

A ce stade, le projet prend l'hypothèse de flux d'importation de biomasse par voie maritime (ports régionaux) complété par un transport ferroviaire jusqu'au site. Certains flux transfrontaliers de courte distance pourraient néanmoins être effectué par camion ou par train.

Des éléments de réponses ont été apportés lors de la rencontre à Bayonne mais aussi lors du comité de suivi du 4 juin 2025.

7. Comment Elyse Energy garantit-elle que les ripisylves et autres zones écologiquement sensibles ne seront pas impactées par la collecte de biomasse, même en terrain privé ?

La gestion des espaces boisés, y compris des ripisylves et autres zones écologiquement sensibles, est encadrée par un cadre réglementaire strict et déjà existant. Elyse Energy s'approvisionnera en bois-énergie provenant d'exploitations disposant d'un plan de gestion, qu'il s'agisse de parcelles publiques ou privées. Ces plans intègrent l'ensemble des règles relatives à la protection de la biodiversité et des milieux naturels.

En complément, Elyse Energy appliquera, avec ses partenaires, des schémas de certification reconnus pour garantir la durabilité des approvisionnements. Enfin, la certification des carburants produits par E-CHO inclut également le respect de critères environnementaux sur l'ensemble de la chaîne, depuis l'approvisionnement en biomasse jusqu'au produit final.

Concernant le bilan carbone du projet

8. Comment Elyse Energy s'assure-t-elle de la cohérence avec les exigences du plan Climat, de la Stratégie Nationale Bas carbone ?

Le Plan Climat³ de 2017 a fixé l'ambition politique et les grands objectifs de la France pour la neutralité carbone en 2050 et la sortie des énergies fossiles. Il s'est ensuite structuré autour de la Stratégie Française Energie Climat (SFEC), qui assure une cohérence avec les engagements européens (« Fit-for-55 ») et mondiaux (Accords de Paris), et articulé autour de trois piliers :

- la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC)⁴, qui traduit les objectifs en feuille de route avec des chiffres, trajectoires et jalons intermédiaires par secteur,
- la Programmation Pluriannuelle sur l'Energie (PPE) qui définit la façon dont notre pays doit produire et consommer de l'énergie sur 10 ans, et traduit les objectifs de la SNBC en actions concrètes pour le mixe énergétique,
- le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNAC) qui complète le plan d'action nécessaire pour s'adapter et assurer la résilience face aux changements inévitables.

³ <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/2017.07.06%20-%20Plan%20Climat.pdf>

⁴ <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/strategie-nationale-bas-carbone-snbc>

Ces outils s'inscrivent dans le cadre de la planification écologique, aujourd'hui pilotée en interministériel par le Secrétariat Général à la Planification Écologique (SGPE), qui coordonne la mise en œuvre entre les ministères et suit les résultats.

E-CHO est parfaitement aligné avec les objectifs du Plan Climat et de la SFEC déclinés dans la SNBC :

- Neutralité carbone 2050 : E-CHO contribuera à la réduction des émissions carbone de secteurs aujourd'hui fortement émetteurs qui n'ont pas la capacité à être électrifié directement ;
- Sortie progressive des fossiles : les carburants durables produits par E-CHO se substitueront à des carburants fossiles importés, et contribueront à la souveraineté énergétique du pays ;
- Développement des renouvelables : E-CHO produira sur site de la chaleur et de l'électricité renouvelables, directement à disposition du territoire ;
- Efficacité énergétique : si E-CHO n'est pas directement un projet d'efficacité énergétique, sa conception intègre les principes de sobriété énergétique et d'efficacité industrielle (boucles de recyclage, réutilisation des eaux industrielles, etc.) et assure une efficacité carbone proche de 100% grâce à l'ajout d'hydrogène électrolytique.

Cet alignement sera assuré dans les faits par le processus de certification des produits. Les audits réalisés jusqu'à présent, notamment par TUV SUD, ainsi que le « dire d'experts » réalisé par CARBONE 4 montrent ainsi que le projet est bien conforme à la réglementation européenne RED III, qui décline, comme la SFEC et la SNBC, les ambitions de transition énergétique des Etats Membres de l'Union Européenne et fixe les conditions de durabilité des produits.

Toutes ces informations ont été transmises dès la concertation préalable.

Concernant la fiabilité technologique du procédé

9. Elyse Energy peut-elle préciser les limites connues du procédé BioTfuel®, notamment en termes de variabilité des charges (qualité de la biomasse) ?

Pour rappel, BioTfuel® est un projet de démonstration industrielle (2010–2022) visant à adapter les procédés charbon-liquides (CTL) à des ressources renouvelables pour produire des carburants avancés (*biomass-to-liquids*, BTL). Le projet, porté par un consortium d'industriels français et européens, a fait l'objet de deux démonstrateurs à Venette (Oise) et à Dunkerque (Nord), qui ont permis de valider l'ensemble de la chaîne technologique à l'échelle pilote, pour un budget total de 180 millions d'euros.

La technologie permet d'utiliser une large variété de biomasses⁵ (bois-énergie, bois déchets, biomasse agricole). La première étape de pré-traitement et de torréfaction, en amont de la gazéification, a été intégrée au procédé à cet effet. Les détails techniques sont évidemment confidentiels pour préserver la propriété industrielle. Le bailleur de licence a néanmoins eu l'occasion de s'exprimer lors d'un comité de suivi dédié.

Cette information est disponible depuis la concertation préalable.

10. Quelles garanties apportent les investisseurs quant à la maîtrise du risque industriel sur la production d'hydrogène (HyLacq) à une puissance inédite ?

⁵ <https://www.ifpenergiesnouvelles.fr/article/projet-biotfuelr-entree-phase-dindustrialisation-et-commercialisation>

C'est l'inverse : les investisseurs exigent des garanties concernant la maîtrise des risques industriels avant toute décision d'investissement. La maîtrise des risques industriels constitue un critère central de la conception et de la réalisation du projet HyLacq, en lien avec des acteurs spécialisés et les autorités compétentes, et fait l'objet de contrôles successifs et indépendants. Elle est prise en compte à chaque étape :

- En phase de conception, des études de dangers approfondies et un agencement optimisé des procédés. E-CHO s'appuie notamment sur l'expertise de Rely, filiale de Technip Energies, reconnue mondialement dans le domaine des électrolyseurs ;
- En phase d'instruction, les services de l'État évalueront le niveau de maîtrise du risque industriel du projet. L'autorisation d'exploiter ne pourra être délivrée qu'après validation complète de ces exigences ;
- En phase de construction, la sécurité des intervenants sur le chantier sera une priorité. Elle repose sur des procédures strictes, sous le contrôle d'un coordonnateur SPSE ;
- En phase d'exploitation, la sécurité sera assurée en continu à travers les procédures QHSE certifiées, le niveau de qualification des intervenants sur site et le contrôle des services de l'État.

Par ailleurs, et une nouvelle fois, la puissance de l'électrolyseur d'HyLacq n'est pas inédite. A titre d'exemple :

- Air Liquide construit actuellement 2 électrolyseurs de 200 MW chacun (soit 400 MW) à Port-Jérôme ⁶ en France et Rotterdam ⁷ aux Pays-Bas pour décarboner 2 raffineries de TotalEnergies ;
- Stegra, une PME industrielle suédoise, construit un électrolyseur de 700 MW à Boden⁸ en Suède pour produire de l'acier « vert » ;
- A fin 2024, plus de 20 000 MW d'électrolyseurs avaient pris leur décision finale d'investissement dans le monde selon l'Agence Internationale de l'Energie⁹.

Cette information est disponible depuis la concertation préalable et mis à jour régulièrement, au fur et à mesure des annonces concernant les projets d'électrolyseurs.

Concernant les besoins énergétiques

11. Quel est le besoin électrique annuel estimé pour le projet E-CHO en fonctionnement complet ?

L'alimentation de E-CHO par le réseau de 400 kV est gérée par RTE depuis le poste source de Os-Marsillon pour une puissance maximale de 520 MW. La puissance moyenne de soutirage d'HyLacq est

⁶ <https://normandhy.airliquide.com/>

⁷ <https://www.airliquide.com/fr/groupe/communiqués-presse-actualités/18-02-2025/air-liquide-annonce-des-investissements-majeurs-pour-soutenir-la-decarbonation-de-leurope-en>

⁸ <https://www.hy24partners.com/fr/portfolio-de-nos-investissements/stegra/>

⁹ <https://www.iea.org/news/low-emissions-hydrogen-projects-grow-as-policy-support-races-to-catch-up>

estimée à 420 MW, et la consommation totale à 3,7 TWh/an (soit 0,69% de la production électrique nationale et environ 4% des exportations françaises d'électricité en 2024¹⁰).

Ces informations ont notamment été apportés lors du comité de suivi consacré à l'hydrogène.

12. Quelle analyse a été faite sur la disponibilité réelle d'électricité bas-carbone (notamment nucléaire) dans un contexte de changement climatique affectant le refroidissement des centrales ?

L'approvisionnement électrique du projet E-CHO reposera sur une électricité bas-carbone issue à la fois des énergies renouvelables (éolien, hydraulique, solaire) et du parc nucléaire français existant, via des contrats de long terme.

La France dispose actuellement d'un excédent structurel d'électricité bas-carbone : elle a exporté près de 89 TWh net en 2024. Cette surproduction se traduit de plus en plus fréquemment par des prix négatifs sur les marchés de l'électricité. Ces éléments illustrent la robustesse du système électrique français et sa capacité à répondre durablement aux besoins du projet E-CHO.

S'agissant plus spécifiquement du refroidissement des centrales nucléaires dans un contexte de changement climatique, Elyse Energy ne dispose pas d'informations directes de la part d'EDF. Nous pouvons toutefois rappeler que :

- les contrats proposés aux grands consommateurs industriels reposent sur des études de disponibilité du parc électro-nucléaire à l'horizon 2050,
- comme tous les consommateurs, Elyse Energy pourra être sollicitée par RTE pour réduire ponctuellement sa consommation en cas de tension sur le réseau,
- les électrolyseurs d'HyLacq, principal poste de consommation du projet, présentent un certain degré de flexibilité permettant d'ajuster ponctuellement la demande électrique.

Pour des précisions supplémentaires, notamment sur la disponibilité du parc nucléaire en conditions météorologiques extrêmes, il convient de se référer directement aux producteurs d'électricité.

13. Des scénarios d'efficacité énergétique ou d'adaptation à une moindre disponibilité sont-ils prévus ?

L'efficacité énergétique est un élément central des études menées sur le projet, car elle conditionne à la fois sa performance environnementale et sa compétitivité économique. C'est pourquoi un critère spécifique d'efficacité figure dans les exigences adressées à l'ensemble des partenaires industriels et fournisseurs d'équipements, et sera intégré aux garanties de performance attendues.

Concernant les ressources et les rejets en eau

14. Quelles sont les hypothèses de prélèvements en eau, de consommation finale, les usages associés et les volumes annuels ?

L'efficacité énergétique et la réduction des consommations, notamment en eau, sont au cœur de la conception du projet E-CHO pour des raisons tant économiques qu'environnementales. Les besoins en eau ont déjà été optimisés au fil des études, ce qui a permis de réduire de:

¹⁰ <https://analysesetdonnees.rte-france.com/bilan-electrique-2024/synthese>

- 50 % les prélèvements (de 8 à 3,6 millions de m³/an),
- 20 % la consommation (de 3,9 à 3 millions de m³/an),
- 85 % les quantités d'eau rejetées,

par rapport aux valeurs annoncées en début de concertation.

Des pistes complémentaires sont en cours d'étude, notamment l'augmentation du recyclage des eaux usées, afin de potentiellement réduire encore davantage ces prélèvements.

L'eau utilisée par le projet servira principalement à trois fonctions :

- l'alimentation des électrolyseurs pour la production d'hydrogène,
- le refroidissement des équipements de procédé (électrolyseurs et échangeurs du process BioTJet),
- la génération de vapeur.

Ces informations ont été communiquées lors de la rencontre publique à Bayonne et pendant les comités de suivi consacrés au bilan carbone et à l'hydrogène.

15. Quelles mesures de réduction et de traitement sont prévues pour limiter l'impact sur les ressources hydriques ?

Le projet est conçu pour minimiser ses impacts sur le milieu naturel, notamment en ce qui concerne la température des rejets de l'eau. Un échangeur thermique limitera l'écart de température entre l'eau prélevée et l'eau rejetée à un maximum de 4 °C. Concrètement, cela signifie que l'effet sur le Gave de Pau sera négligeable, avec une élévation de la température inférieure à 0,05 °C en aval du point de rejet.

Par ailleurs, les eaux seront traitées sur site de manière à respecter les normes réglementaires de qualité avant leur rejet et afin de garantir qu'elles n'auront pas d'impact sur le milieu naturel.

Ces engagements ont été présentés lors du comité de suivi consacré à l'hydrogène.

16. En quoi le projet est-il compatible avec les objectifs de l'Agence de l'Eau Adour- Garonne et le Plan Eau 2023, notamment en période de stress hydrique ?

Dans le cadre du Plan Eau¹¹ présenté en mars 2023, la France s'est fixée pour objectif une réduction globale de 10 % de la consommation d'eau d'ici 2030, avec l'accompagnement de plus d'une trentaine de grands sites industriels pilotes. L'Agence de l'Eau Adour-Garonne dispose d'un Contrat d'Objectifs et de Performance (COP¹²) 2019-2024 qui prévoit notamment la préservation de l'eau et des milieux, et l'adaptation aux impacts du changement climatique.

Dans le cadre des études réalisées, Elyse Energy a pris en compte les données des projets de l'agence de l'eau et de l'institution Adour Garonne (notamment Explore 2070) et la réglementation en vigueur, notamment l'arrêté ministériel du 30 juin 2023, qui instaure des restrictions obligatoires de prélèvement d'eau (-5 %, -10 %, ou -25 %) selon la gravité de la sécheresse. En période de stress

¹¹ <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/plan-daction-gestion-resiliente-concertee-leau>

¹² <https://www.calameo.com/agence-de-leau-adour-garonne/read/000222592c0bc0f7d5b40>

hydrique, la Préfecture pourra prendre des mesures pour réduire voire arrêter les prélèvements pendant une période donnée.

Sur le transport et stockage d'hydrogène

17. Quelle est la capacité précise de stockage tampon d'hydrogène prévue sur site (volume, durée de tamponnage) ?

Un stockage tampon d'hydrogène sera réalisé sur le foncier de BioTJet / eM-Lacq. Le volume final n'est pas encore arrêté, et sera présenté lors de l'enquête publique.

18. Quels risques associés ont été identifiés (effets domino, fuites, explosions), et quelles sont les mesures prévues pour les prévenir ?

Les informations disponibles à date ont été présentées lors du comité de suivi du 8 avril 2025, dont le compte rendu est accessible [ici](#). Les résultats détaillés des principaux risques associés au transport et au stockage d'hydrogène seront présentés lors de l'enquête publique.

19. Quelle est la localisation détaillée des canalisations et les modalités de surveillance ou d'entretien prévues ?

À la suite de la relocalisation d'eM-Lacq sur le foncier de BioTJet, les canalisations initialement prévues sur la voie publique entre les plateformes de Lacq et de Pardies/Noguères/Bézingrand ne sont plus nécessaires.

Désormais, seules des canalisations internes relieront le site HyLacq au site BioTJet, à l'intérieur de la plateforme de Pardies/Noguères/Bézingrand.

Les canalisations transportant des fluides sensibles (hydrogène, oxygène, CO₂) seront enterrées. Elles feront l'objet de rondes de surveillance et d'inspections régulières, tandis que leurs paramètres de fonctionnement (notamment la pression) seront suivis en continu. En cas d'anomalie détectée, un dispositif d'arrêt automatique de la production sera activé.

Cette réponse a été apportée lors de l'atelier consacré aux risques hydrogène.

Sur le transport ferroviaire et logistique

20. Quelles sont les estimations précises du trafic ferroviaire généré par E-CHO (par jour/semaine), en distinguant biomasse entrante et produits finis sortants ?

Elyse Energy prévoit deux convois ferroviaires par jour pour l'acheminement de la biomasse, et entre deux et trois convois par semaine pour l'expédition des carburants.

Cette réponse a été apportée lors du comité de suivi du 4 juin 2025.

21. Quelles garanties peuvent être apportées sur la sécurisation des voies ferroviaires existantes, notamment en lien avec les incidents passés (ex : Artix) ?

Elyse Energy travaille en partenariat avec l'ASUEPA afin de remettre en service les infrastructures existantes jusqu'à la gare d'Artix.

Cette réponse a été apportée lors du comité de suivi du 4 juin 2025.

22. Comment la coordination logistique inter-projets sur le bassin de Lacq est-elle organisée et pilotée ?

La ZIBAC (zone industrielle bas-carbone), coordonnée par Chemparc, inclut un lot de travail dédié à l'amélioration de la logistique dans le bassin de Lacq.

Cette réponse a été apportée lors du comité de suivi du 4 juin 2025.

23. Quels flux logistiques croisés (entrants/sortants) sont envisagés sur les communes riveraines du site (Bézingrand, Pardies, Mourenx) ?

Une première étude de trafic avait été communiquée lors de la concertation préalable.

L'objectif de la stratégie de transport d'E-CHO est d'atteindre 30 % de part modale ferroviaire, et à ce titre, de massifier les volumes transportés autant que possible. Les flux routiers, entrants et sortants, viendront en complément.

Le détail sera présenté lors de l'enquête publique.

Sur les risques industriels et les effets sur les riverains

24. Quand les études de dangers (rayons, effets domino, scénarios d'accident) seront-elles partagées publiquement ?

La synthèse des études de dangers sera présentée lors de l'enquête publique.

25. Quelle sera l'organisation humaine sur site (présence 24/7 ? 3x8 ?) pour assurer sécurité et réactivité ?

L'organisation humaine précise du site en fonctionnement n'a pas encore été arrêtée à ce stade du projet. Ce qui est acquis, en revanche, c'est que la sécurité et la réactivité reposeront sur deux principes complémentaires :

- un système de supervision centralisé, garantissant un autocontrôle permanent des installations,
- la présence continue de personnel sur site pour assurer le suivi et l'intervention en cas de besoin.

Cette réponse a été apportée lors de l'atelier riverains consacré aux risques hydrogène.

26. Quelles études ont été menées ou sont envisagées sur les impacts du projet sur la valeur patrimoniale des biens immobiliers riverains ?

Le projet E-CHO sera implanté sur des friches industrielles déjà occupées par des activités comparables depuis plusieurs décennies. Cela signifie que l'environnement du site est historiquement marqué par une vocation industrielle, ce qui limite naturellement l'impact sur la valeur patrimoniale des biens riverains.

À ce stade, aucune étude spécifique sur la valeur immobilière n'a été menée du fait de la continuité avec l'historique industriel du site. En revanche, l'ensemble des impacts environnementaux sont étudiés dans le Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale. Ces éléments visent précisément à réduire et à maîtriser toute nuisance susceptible d'affecter le cadre de vie des riverains.

Enfin, une attention particulière est portée dès la conception à l'architecture des installations et à leur intégration paysagère.

Sur les impacts environnementaux (hors climat)

27. Quels sont les résultats de qualité de l'air, de pollution lumineuse, de circulation, et quand seront-ils publiés ?

Les éléments concernant les impacts environnementaux (hors climat) requis dans le cadre de la procédure de dépôt du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale seront finalisés et présentés pour l'enquête publique.

28. Quelles sont les modalités de surveillance environnementale post-installation ?

Pendant la phase d'exploitation, la sécurité et le respect des règles environnementales font l'objet d'un double contrôle. D'une part, l'industriel met en place un autocontrôle permanent de ses installations. D'autre part, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) assure un suivi régulier, avec des inspections annuelles pour les sites classés SEVESO et des contrôles inopinés afin de vérifier le respect de la réglementation et des prescriptions de l'Autorisation Environnementale.

Cette réponse a été apportée lors de plusieurs réunions publiques, COSUI et ateliers, notamment sur le thème des risques industriels.

Sur les impacts socio-économiques élargis

29. Quels effets sur le tissu économique local (exploitation forestière, prix du bois de chauffage, autres usages de la biomasse) ont été étudiés ?

À ce stade, aucune étude spécifique sur l'impact du prix du bois de chauffage ou des autres usages de la biomasse n'a été menée, car le projet s'insère dans des feuilles de route nationales et régionales cadrant l'usage des ressources pour la transition énergétique et le développement industriel.

Néanmoins, Elyse Energy a rencontré l'ensemble des adhérents de l'association interprofessionnelle de la filière bois du territoire (Nouvelle-Aquitaine / Occitanie) pour identifier les synergies et les complémentarités d'usages pour limiter la concurrence d'usages et améliorer le contexte technico-économique.

30. Combien d'emplois directs et indirects sont attendus à court, moyen et long terme, et dans quelles filières (exploitation, transport, transformation, maintenance, ingénierie) ?

Une étude d'impact socio-économique du projet est actuellement menée par la CCI Pau-Béarn et le cabinet UTOPIES. Ses résultats seront prochainement publiés sur le site internet du projet.

Les premières données disponibles indiquent que E-CHO contribuera significativement à l'emploi sur le bassin industriel de Lacq-Orthez, avec environ 1 500 emplois créés et maintenus dont 250 emplois directs.

L'impact positif s'étend au-delà du seul site d'implantation du projet, en générant des retombées dans de nombreux secteurs. Des précisions seront apportées par l'étude socio-économique du projet qui est en cours. Cette étude sera publiée sur le site internet du projet.

31. Comment sont envisagés les impacts sur les emplois actuels dans la filière bois énergie (bûcherons, exploitants, transformateurs locaux) ?

Le projet permettra de créer de l'activité pour l'ensemble des corps de métier de la filière bois-énergie. L'ADEME considère que 6 emplois sont créés pour 10 000 tonnes de bois-énergie produites.